Dossier n°8513

Département du DOUBS

COMMUNE DE VILLERS LE LAC

Section : AK

Lieu-dit : "Les Pargots"

"Route des Brenets"

Document provisoire dans l'attente des nouveaux numéros de parcelles cadastrales

Vente par l'indivision CALAME, Mme Renée MOUGIN et M. Patric BILLOD à la commune

PLAN DE DIVISION-BORNAGE

Principe de division						
propriétaire actuel	attribution	au cadastre			au plan	
		section	n° de parcelle (*)	contenance	teinte périmètre	superficie réelle
Indivision CALAME	Commune	AK	n°4p	0a66		
M. Patric BILLOD	Commune	AK	n°51p et 91p	0a90		
Mme Renée MOUGIN	Commune	AK	n°138p	0a26		

(*) nouvelle numérotation issue du document de modification du parcellaire cadastral N° en date du

Document provisoire dans l'attente des nouveaux numéros de parcelles cadastrales

ECHELLE :

0 2 4 6 8 10m

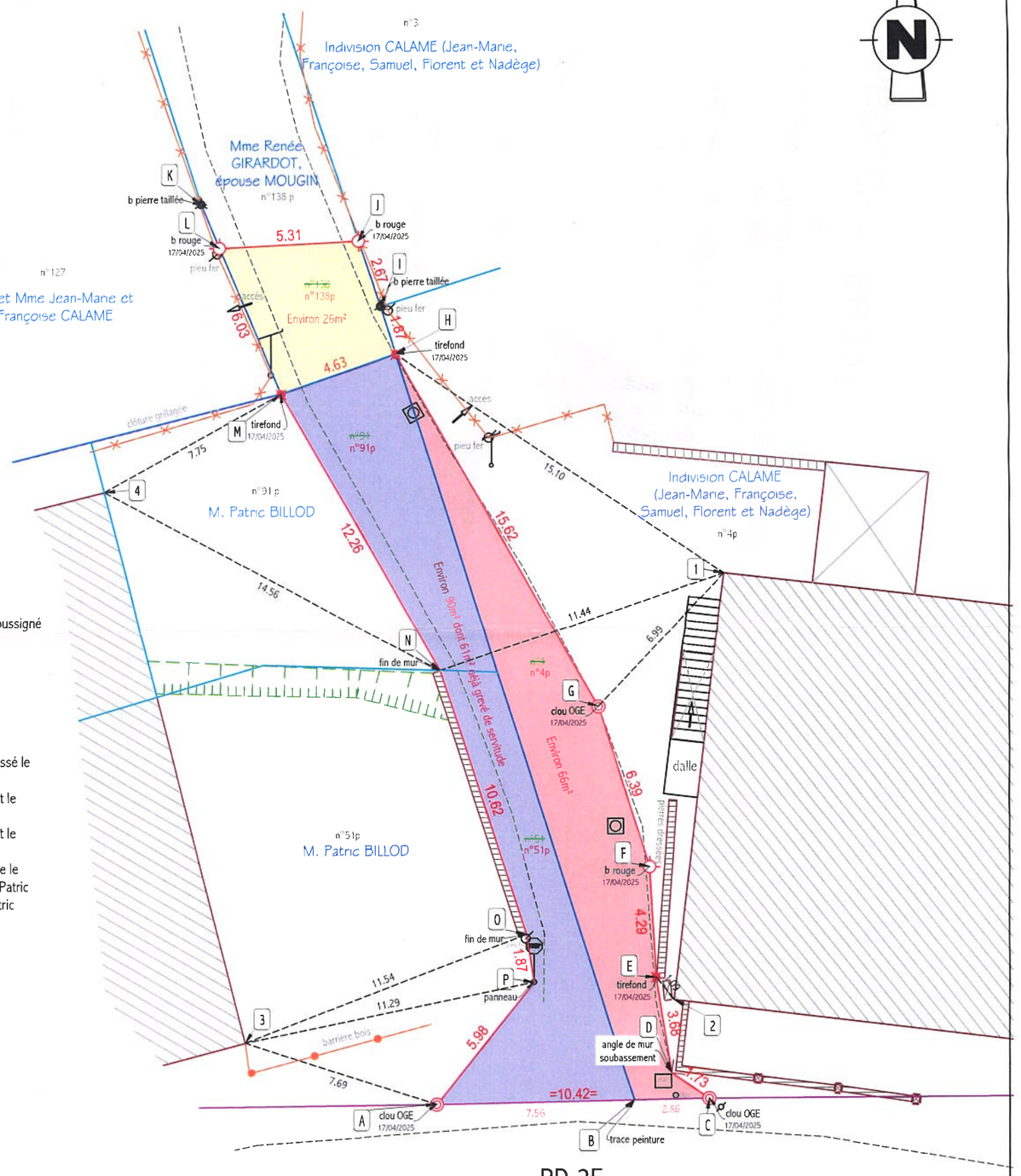

Identification des repères :

- A, C et G : nouveaux clous OGE** plantées le 17/04/2025 par le géomètre soussigné
- B : trace de peinture
- D : angle de mur sur soubassement
- E, H et M : nouveaux tirefond plantés le 17/04/2025 par le géomètre soussigné
- F, J et L : nouvelles bornes rouges OGE** plantées le 17/04/2025 par le géomètre soussigné
- N et O : fin de mur
- P : panneau
- 1, 2, 3 et 4 : angles de bâtiments
- I, K, 6 et 7 : bornes anciennes pierres taillées

(**) Ordre des Géomètres-Experts

Identification des limites :

- Les limites B-H-I-J ; H-M-Q et K-L-M ont fait l'objet d'un procès-verbal de bornage dressé le 23/02/2026, en cours de ratification par les parties
- La limite A-B correspond à l'alignement n°PON/ALI/25/284 délivré par le département le 05/08/2025
- La limite B-C correspond à l'alignement n°PON/ALI/25/283 délivré par le département le 05/08/2025
- Les limites C-D-E-F-G-H ; J-L et M-N-O-P-A correspondent aux limites définies sur place le 17/04/2025 pour les besoins des ventes par l'indivision CALAME, Mme Renée MOUGIN, M. Patric BILLOD à la Commune, en présence de M. Jean-Marie CALAME, Mme Renée MOUGIN, M. Patric BILLOD et M. Pascal ROUGNON (représentant la commune)

Notes :

* Les limites des parcelles cadastrales figurant au présent plan, résultent de l'application et de l'adaptation d'agrandissements du plan cadastral (avec toutes les imprécisions liées à la nature et à l'échelle des plans minutes cadastraux). Elles ne sauraient en aucun cas constituer ou être assimilées à des limites de propriétés. Elles constituent une présomption de limite à défaut de tous autres moyens de preuves à intervenir qui pourraient être produits lors des procédures suivantes:
  - soit de délimitation contradictoire, s'agissant du confront de propriétés privées
  - soit de l'alignement, s'agissant de fixer les limites avec le domaine public.

*Le présent plan est exclusif des droits susceptibles d'être attachés aux servitudes (vues, passage, etc…), ainsi qu'aux usages apparents.

Date	Intervention	Observation
02/05/2016	Levé d'origine	Levé de calage partie de la parcelle AK n°4
16/07/2019	Complément de levé	Levé de calage parcelle AK n°49
26 et 27/08/2019	Bornage	Parcelle AK n°49
17/04/2025	Bornage	Route

Système planimétrique : RGF 93, projection CC47 rattaché par GNSS avec le réseau Orphéon le 02/05/2016

Les limites dessinées par application du plan cadastral sont des séparations approximatives d'imposition fiscale. Elles ne sont pas définies contradictoirement et ne sont pas garanties.

Le présent plan est exclusif des droits susceptibles d'être attachés aux servitudes (vues, passage, etc…), ainsi qu'aux usages apparents..

La contenance cadastrale exprimée en ares et centiares est issue d'une détermination graphique à partir du plan cadastral. Elle a donc une précision indicative ou approximative.

Les superficies avant bornage ne sont pas garanties.

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Fichier n°8513
Dressé par le Cabinet M. C. BETTINELLI-GRAPPE Géomètres-Experts
14, Rue des Moulinots - 25500 - MORTEAU
Tel : 03.81.67.00.72
Mel : cabinet@gemorteau.fr

Echelle 1/200

légende

Etat des lieux

- clôture
- accotement
- bordure
- regard, grille
- bouche à clé
- poteau incendie
- poteau EDF, téléphone
- coffret
- mur
- talus
- batiment
- batiment non levé, digitalisé

Elements Fonciers

- application cadastrale et adaptation en fonction de l'état des lieux et des archives foncières (non garantie)
- limite
- alignement
- division envisagée
- borne polyroc ancienne / nouvelle
- clou OGE ancien / nouveau
- tire-fond ancien/nouveau
- pierre borne
- n° numéro de parcelle cadastrale ancienne
- n° numéro de parcelle cadastrale nouvelle
- n° numéro de parcelle cadastrale mixtaline
- M nom des propriétaires selon indications cadastrales
- 3.80 cote de rattachement
- 40.17 cote périmétrique
- A numéro de sommet b rouge 12/05/2021